

Les garanties VELUX

VELUX fournit à l'utilisateur final⁽¹⁾, dans le cadre de la Garantie Décennale et Biennale et de la Garantie Contractuelle Standard, les garanties suivantes :



- Fenêtres de toit VELUX et verrières modulaires VELUX*
- Vitrages d'origine de la fenêtre VELUX : pièces et main-d'œuvre.
10 ans supplémentaires pour les vitrages d'origine de la fenêtre VELUX (après 2001) : pièces uniquement**
- Raccordements VELUX*
- Produits d'installation VELUX : habillage VELUX, collerette d'isolation VELUX, collerette d'écran de sous-toiture VELUX, collerette pare-vapeur VELUX et chevron de support VELUX*
- Partie fenêtre des exutoires de désenfumage VELUX*
- Conduits de lumière VELUX (Sun Tunnel)*
- Fenêtre-coupoles pour toits plats et lanterneaux*



- Vitrages de remplacement VELUX
- Volets roulants VELUX manuels, électriques et solaires***



- Quincaillerie des fenêtres VELUX (pivots, serrures, poignées, joints...)*
- Composants du système d'ouverture des exutoires de désenfumage VELUX*
- Stores VELUX manuels, électriques et solaires, moustiquaires VELUX
- Accessoires VELUX pour commandes manuelles des fenêtres et des stores VELUX
- Les moteurs VELUX (électriques ou à énergie solaire) pour le fonctionnement des fenêtres (incluant un moteur pré-installé par VELUX sur les fenêtres de toit VELUX et les fenêtres toit plat VELUX) et pour le fonctionnement des accessoires et des produits de protection solaire. Les autres produits VELUX utilisés pour le fonctionnement électrique ou solaire (panneaux de commande, unités de commande, capteurs etc.) incluent les composants pré-installés par VELUX sur les fenêtres de toit VELUX et les fenêtres pour toit plat VELUX.
- Les moteurs électriques et les produits électriques supplémentaires utilisés pour le désenfumage, incluant les composants électriques VELUX pour le désenfumage pré-installés par VELUX sur les fenêtres de toit VELUX et les fenêtres toit plat VELUX.
- Composants et moteurs électriques pour systèmes VELUX pour toits plats

(1) Pièces uniquement

* Articles 1792, 1792-2, 1792-3, 1792-4, 1792-4-1 et 1792-4-2 du Code civil.

** Sauf pour les modèles GFL/VLT/GVT/CVP/CFP/CVU/CFU, les fenêtres avec le code dimensionnel qui ne comprend pas de lettre (fenêtres avant 2001), et les fenêtres triple vitrage où une garantie de 10 ans sera appliquée.

*** Pour tous les modèles de type SSL, SML, SMG, SSS, SMH et SCL variante ----S. Pour les autres, la garantie reste à 2 ans.

Lors de l'installation de nos produits en altitude ou dans des conditions extrêmes, nous consulter au préalable.

Le feuillet "Les garanties VELUX" fait foi :
à consulter sur www.velux.fr.